

Lisses, le 19 septembre 2023

## LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUÉ EN SÉANCE N°24

**Lundi 25 septembre 2023 à 20h**  
**Salle Cocteau de la médiathèque Colette**

### Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2023

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2023

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L.2122-22 du C.G.C.T.)

- 1) Convention de dépôt d'archives anciennes aux archives départementales
- 2) Déploiement de la vidéoprotection sur le centre de secours de la commune de Lisses
- 3) Convention de mise à disposition précaire d'une parcelle communale-Bornes d'apport Volontaire- Route de Mennecey
- 4) Tarifs des concessions de terrains au cimetière de Lisses
- 5) Charte cérémonies
- 6) Mise à disposition du SIRH CIRIL par le Centre de gestion de la grande couronne
- 7) Attribution des tickets restaurants pour les agents travaillant le soir et le week-end
- 8) Augmentation de l'indemnité journalière des assistantes maternelles
- 9) Convention de mise à disposition de locaux communaux – podologue
- 10) Subvention de fonctionnement 2023 – Club de l'Espérance
- 11) Convention relative au dispositif PASSEPORT RÉUSSITE
- 12) Tarifs des boissons et consommables lors d'animations organisées par le service jeunesse
- 13) Convention de financement relatif aux fonds d'innovation pédagogique (FIP)
- 14) Organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2023
- 15) Réélection des membres de la commission d'attribution des logements sociaux
- 16) Contrat de partenariat avec l'Institut Curie
- 17) Attribution de l'accord-cadre multi attributaires n°2023002TLFS063 ayant pour objet les prestations de services d'organisation de voyages, séjours et mini-séjours, d'acquisition de titres de transport, d'hébergement hôtelier et services annexes pour la commune de Lisses
- 18) Compte administratif

Questions orales (s'il y a lieu)



Pour le Maire et par délégation,  
Jean-Marc MORIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire